



PAYS DES VANS  
EN CÉVENNES  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
"PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Département : ARDECHE

Publié le ID : 007-200039832-20251208-D\_2025\_9\_8-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**

**D\_2025\_9\_8**

Nombre de délégués en exercice : 31

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 08 décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE COMMUNALE - SAINTE MARGUERITE LAFIGERE, Bâtiment Mairie , sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Présents : 21

Votants : 31

**Titulaires :** Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionel, Monsieur COMPAGNE Jacques

**Objet : Évolution de la tarification de l'accueil de loisirs**

**Pouvoirs :**

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry  
Madame DESCHANELS Georgette a donné pouvoir à Monsieur COMPAGNE Jacques  
Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur FOURNIER Joël  
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionel  
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel  
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT  
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul  
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère  
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur BONNET Franck

**Secrétaire de Séance :** Madame Bérengère BASTIDE

Mme Christiane RAYNARD, Vice-présidente en charge de l'action sociale, expose à l'assemblée :

À la demande de la CAF de l'Ardèche, les modalités de tarification de l'accueil de loisirs évoluent. L'objectif de la CAF est de réduire le reste à charge des familles aux quotients familiaux inférieurs à 850. La prestation « Aide aux loisirs », qui était auparavant une recette pour la structure, doit obligatoirement et explicitement être déduite des factures des familles à partir du 1er janvier 2026. Le montant de cette prestation était de 8393 € en 2025, 6969 € en 2024.

En appliquant cette évolution de tarification, sur l'hypothèse de la fréquentation des familles en 2024, la baisse des recettes est estimée à 5000 € environ.

Par ailleurs, dans un souci de cohérence sur le territoire, les tarifs des deux accueils de loisirs du territoire sont harmonisés. Ces modifications le seront également.

Enfin, il est important de noter que ces tarifs sont élevés par rapport à ceux des autres collectivités ardéchoises et sont quasiment au plafond de ce qui peut être demandé dans le cadre de la réglementation CAF.

Il est donc proposé au conseil communautaire de faire évoluer la tarification comme suit à compter du 1er janvier 2026 :

	Tarification actuelle	2026
Tarif Plancher	11 €	6.80 € pour les QF de 1 à 719 10 € pour les QF de 720 à 849
Tarif Plafond	22 €	23 €
Taux d'effort	0.016 (appliqué sur le QF)	Inchangé

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- APPROUVE la tarification présentée,
- AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision à compter du 1er janvier 2026.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 08/12/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le